

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je tiens à faire remarquer au député que les politiques de notre gouvernement n'entrent pas en ligne de compte dans la décision d'accorder de l'aide à l'usine de transformation du poisson de Lockeport. Le ministère de l'Expansion économique régionale examine actuellement la possibilité d'aider financièrement à la reconstruction de l'usine, et nous pensons obtenir très bientôt une recommandation à cet égard de la part de notre bureau de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE DE LA FERMETURE DE L'USINE SUR LE CHÔMAGE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, d'après mes renseignements, les autorités régionales ont maintenant renvoyé cette décision au gouvernement fédéral.

Je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans. Il est sans doute au courant que la fermeture de cette usine s'est répercutée sur une vingtaine d'entreprises de moindre envergure ainsi que sur un certain nombre de bateaux de pêche. Jusqu'à maintenant, 200 personnes ont été licenciées et une centaine d'autres, toutes spécialisées dans la transformation du poisson, vont l'être sous peu. Le ministre des Pêches et des Océans s'est-il entretenu de cette affaire avec ses collègues, le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et leur a-t-il fait des recommandations en vue de corriger la situation absolument inacceptable qui existe à Lockeport?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, oui, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Expansion économique régionale ont conjugué leurs efforts. L'un des problèmes qui se posent, c'est que la demande de reconstruction de l'usine faisait état d'une augmentation marquée de la production et c'est là un domaine où la concurrence est extrêmement forte et où, en fait, les entreprises se disputent les pêcheurs pour se procurer leurs produits. Nous avons dit que nous étions en faveur de la construction d'une usine de la même taille que celle qui a été ravagée par l'incendie. C'est dans ce sens que nous souscrivons à la recommandation. Mais nous ne souscrivons certainement pas à une recommandation en faveur de l'accroissement de la capacité de l'usine ou d'autres usines dans la région car ce secteur est déjà fort bien pourvu en fait d'installations de transformation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION DE L'URSS—LES MESURES À PRENDRE PAR LE CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui sait

sûrement que l'amiral Falls, chef du comité militaire de l'OTAN, a déclaré:

Les Soviétiques sont prêts à intervenir en Pologne à tel point qu'ils pourraient le faire à très peu d'avis. En fait, je parle d'heures et non pas de jours . . .

Le premier ministre sait sans doute que certains chefs d'État ont donné l'avertissement que pareille intervention détruirait la détente. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si lui-même ou son secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont convoqué l'ambassadeur de l'URSS au Canada pour exprimer l'inquiétude du Canada du fait de la présence de troupes soviétiques massées le long des frontières de la Pologne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, autant que je sache, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas encore convoqué l'ambassadeur soviétique.

M. Clark: Madame le Président, je me demande si le premier ministre peut nous dire pourquoi cette disposition élémentaire n'a pas encore été prise.

M. Trudeau: Parce que j'ai communiqué directement avec M. Brejnev de l'Union soviétique, madame le Président.

Des voix: Bravo!

● (1450)

M. Clark: Madame le Président, nous serions tous intéressés de connaître l'essentiel de cette communication. Je voudrais demander au premier ministre pourquoi elle n'a pas été rendue publique et j'aimerais l'entendre dire qu'on va la divulguer.

Par la même occasion et puisqu'il a déclaré que plutôt que de traiter par le truchement de nos ambassadeurs il a abordé cette affaire par écrit et au moyen de conversations avec d'autres chefs d'État, peut-il nous dire s'il a reçu des réponses de la part des autres chefs d'État auxquels il a fait allusion l'autre jour, quelle a été la nature de cette réponse ainsi que celle du plan qu'élaborent le Canada et d'autres pays pour essayer de résoudre cette question.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai donné l'autre jour à la Chambre la réponse à la première partie de la question . . .

M. Forrestall: De quel côté êtes-vous?

M. Trudeau: . . . lorsque j'ai dit que le Canada visait l'établissement d'une attitude collective face à la menace d'intervention en Pologne et aux troubles qui pourraient y survenir. J'ai parlé l'autre jour des communications que j'avais eues avec d'autres chefs d'État.

Quant aux possibilités de collaboration, je répète qu'elles font l'objet de discussions à l'OTAN, où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures consulte nos alliés à ce sujet. En outre, les représentants de pays partageant les mêmes idées politiques se réuniront dans quelques jours, à Paris, afin de trouver des moyens d'alléger quelques-uns des problèmes économiques qui accablent la Pologne. Des consultations auront lieu à ce sujet, plus ou moins dans le sens qu'a mentionné le député de Vancouver . . .